



Gemeng Noumer

Aide-mémoire et descriptif Poste de salarié·e à tâche manuelle (groupe E) OUVRIER·IÈRE COMMUNAL·E 03/2024

Statut : Salarié à tâche principalement manuelle (ouvrier communal)
Contrat à durée indéterminée
La rémunération se fera conformément au contrat collectif des ouvriers de l'Etat (groupe de salaire E), tel que transposé par la commune de Nommern

Degré d'occupation :
temps complet (100 %) – 40 heures par semaine

Conditions particulières:

Conditions particulières devant obligatoirement être remplies pour briguer ce poste :

- disposer de la nationalité d'un Etat membre de l'Union Européenne
- disposer d'un CATP/DAP en tant qu'électronicien en énergie / électricien / mécatronicien
- disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le métier d'électronicien en énergie / électricien / mécatronicien
- posséder les aptitudes physiques et morales nécessaires pour le poste brigué
- disposer d'un permis de conduire valable sans restriction de la catégorie B

Missions:

Tâches spécifiques de ce poste :

- assurer la maintenance et la réparation d'installations et de parties d'installations électriques
- adaptation dans les plans électriques
- contrôle des installations, appareils électriques
- construction de tableaux de distribution pour les installations provisoires ou de moindre taille
- effectuer des diagnostics précis et résoudre les problèmes techniques sur les installations
- assurer le suivi des travaux effectués et documenter les interventions réalisées

Tâches générales :

- toutes tâches d'un ouvrier communal au sein de notre Service de régie et plus spécifiquement de l'équipe « eau et bâtiment »

La personne à engager devra assurer des prestations de permanence / en dehors des heures normales de service (service d'hiver, interventions sur les installations diverses, etc.).

Profil souhaité :

- maîtriser la langue luxembourgeoise et avoir de bonnes connaissances en langues allemande et française
- maîtrise des outils informatiques courants (Word, Excel, Outlook, MS Windows)
- avoir le sens d'initiative, d'organisation et de coordination
- capacité de travailler de façon flexible, autonome et en équipe
- sens de responsabilité
- être dynamique, motivé et engagé
- le fait d'être membre actif d'un CIS du CGDIS (services de secours) peut constituer un avantage

Condition spéciale :

- disposer d'un permis de conduire valable sans restriction de la catégorie C et formation Code 95 deux ans au plus tard après son engagement

Pièces à produire :

Les lettres de candidatures motivées (indiquant adresse exacte, e-mail, n° de téléphone) doivent obligatoirement être accompagnées des pièces suivantes :

- un curriculum vitae complet et détaillé avec photo d'identité récente
- une copie de la carte d'identité ou du passeport
- un extrait récent (< 3 mois) du casier judiciaire – bulletin n°3
- une copie des diplômes et certificats (lorsque le diplôme a été obtenu à l'étranger, une copie de la décision de reconnaissance de son équivalence est à joindre)
- une copie des bulletins d'études des deux dernières années d'études
- une copie intégrale du permis de conduire et, le cas échéant, du certificat « Code 95 »

Délai et procédure :

Les personnes intéressées dont le profil répond aux exigences ci-dessus sont invitées à adresser leur candidature, par écrit, au Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, 31, rue Principale, L-7465 Nommern jusqu'au 19 avril 2024 à 18.00 h au plus tard.

Pour tout renseignement supplémentaire, prière de contacter le secrétaire communal (☎ 83 73 18 210).

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

La sélection pourra se faire sur base d'épreuves pratiques organisées par ou pour compte de l'administration communale.

Avant son engagement, le futur collaborateur doit passer un examen médical constatant qu'il est apte à exercer le poste en question.

En déposant sa candidature, l'intéressé-e donne son accord à l'administration communale d'utiliser ses données personnelles dans le cadre du processus de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

Nommern, le 15 mars 2024

Le collège des bourgmestre et échevins